

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Mgr Déziel, 753. — Médecins canonisés, 754. — La véritable obéissance au Pape, 754. — Anecdote authentique, 754. — Bibliographie, 754. — L'action catholique, 755. — Exorcismes, 756. — Consultations, 763. — Brave cœur, 764. — Un monument au grand Bossuet, 766. — La Portioncule, 768. — Memento hebdomadaire, 768.



Mgr Déziel  
*Fondateur du collège de Lévis*

---

### Médecins canonisés

Dom Fournier, Bénédictin de Solesmes et docteur en médecine, vient de se livrer à un travail fort curieux. Après de nombreuses recherches, il n'a pas catalogué moins de soixante-huit personnages canonisés ayant pratiqué l'art médical. Dans cette longue liste figurent plusieurs femmes. La plupart de ces saints personnages vécurent dans les premiers siècles de l'Eglise et furent martyrisés pour leur foi. En tête vient saint Luc. Ensuite on peut citer, parmi les plus remarquables, saint Césaire, en qui Julien l'Apôstat mettait toute sa confiance; saint Pantaléon, que des confrères jaloux de sa science dénoncèrent à la haine des persécuteurs; saint Blaise, qui était un remarquable guérisseur de maux de gorge; saint Alpham, qui fut évêque; saint Eusèbe, qui devint pape; enfin saint Cosme et saint Damien.

---

### La véritable obéissance au Pape

“ Il ne suffit pas, mes Frères, de crier à propos et hors de propos : le Pape, le Pape; ce qu'il faut, ce qui est exigé, c'est que nous obéissions avec une profonde humilité de cœur, sachant du saint Evangile : “ Que ce n'est pas celui qui dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux, mais celui au contraire, qui fera la volonté du Père céleste ” (1).

---

### Anecdote authentique

“ L'astronome Le Verrier venait de découvrir Neptune. Il recevait des félicitations du monde entier. ” L'un de ses admirateurs lui dit : “ Vous êtes bien près des astres, mon cher maître. — J'espère bien, répliqua Le Verrier, que j'irai plus loin; je compte bien aller au ciel ! ”

---

### Bibliographie

*Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, suivi de quelques considérations sur la Communion des saints et sur*

---

(1) Lettre pastorale de l'évêque de Fossana.

la dîme, par l'abbé J.-T. Savaria, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal. Montréal, Monastère des Carmélites, avenue du Carmel, 1898. In-8, pp. XXI-366, avec portrait. Prix: 4 dollars la douzaine et 40 centins l'exemplaire, frais d'expédition non compris.

Ce volume est une véritable mine de renseignements propres à faire mieux comprendre et à promouvoir l'une des plus excellentes dévotions envers la sainte Vierge. Il renferme toute la substance de ce qu'il importe de connaître sur le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. La partie doctrinale a été puisée à des sources parfaitement sûres, et une masse de traits bien choisis rendent la lecture de cet ouvrage, non seulement intéressante, mais impressionnent fortement et sont de nature à ancrer profondément cette belle dévotion dans les âmes. Cet excellent travail se recommande tout particulièrement à l'attention du clergé et des fidèles qui savent goûter les choses de Dieu.

Quant aux considérations sur la dîme, il aurait mieux valu, il nous semble, les insérer sous le titre *appendice*, que de les présenter comme le complément des études précédentes, avec lesquelles elles n'ont aucun rapport. Ce qui serait encore préférable, ce serait d'en faire une brochure de propagande, car elles répondent à un besoin actuel et réel.

Nous souhaitons à l'auteur de pouvoir rééditer bientôt cet excellent ouvrage.

*La Comtesse Pontbriand*, par le R. Père M.-D. Chapotin, des Frères - Prêcheurs. Nouvelle édition, Paris, Téqui, libraire - éditeur, 33, rue du Cherche-Midi, 1898. In-8, pp. XI-142.

Ce volume est l'histoire d'une âme d'élite, non moins intéressante qu'édifiante. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques paroissiales. L'héroïne, comme son nom le fait soupçonner, appartient à la famille distinguée du dernier évêque de Québec sous la domination française, Mgr. Pontbriand, qui ne put survivre aux malheurs de sa patrie d'adoption.

### L'action catholique

“ En ceci, dit Léon XIII, dans sa lettre au nonce de Paris, en date du 4 novembre 1884, les journaux catholiques doivent être les premiers à donner l'exemple. Si, en effet, l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficile aux Evêques l'accom-

plissement de leur mission, s'il en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur est due, si l'ordre hiérarchique dans l'Eglise de Dieu en était atteint et troublé, parce que les inférieurs s'arrogeraient le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs maîtres et pasteurs, l'œuvre de ces journaux serait non seulement stérile pour le bien, mais sous plus d'un rapport grandement nuisible."

### Exorcismes

On appelle ainsi les cérémonies qu'emploie l'Eglise pour chasser les démons des corps qu'ils obsèdent, et des autres créatures, même inanimées, dont ils abusent ou peuvent abuser.

L'Eglise fait donc usage des exorcismes, sur les personnes affligées par quelque possession du démon, sur les lieux infestés par les démons, et sur toutes les choses dont elle se sert pour ses cérémonies, comme l'eau, le sel, l'huile, etc, Jésus-Christ lui-même a donné ce pouvoir à l'Eglise : "convocatis duodecim discipulis, dedit illis virtutem et potestatem super dæmonia. (Luc. , IX, I ; Math, X, I ; Marc. , III, 15).

On voit, en divers endroits de l'Evangile, le divin Sauveur chasser les démons, par exemple S. Math. VIII, 31 ; IX, 33 ; XVII 17 ; Marc, V, suivant ; Luc. IV, 33 et suiv. etc ; puis au chapitre XVI, vers. 17, de S. Marc, Notre-Seigneur a dit que ceux qui auront cru chasseront les démons en son nom.

Les exorcismes sur les personnes ne doivent se faire qu'avec beaucoup de prudence, et pour ne pas se tromper, on doit s'en remettre au jugement de l'évêque, qui voit, après les éclaircissements nécessaires, s'il faut employer ce remède ou non.

A l'égard des exorcismes sur les animaux ou sur des lieux infestés, on ne garde pas tant de ménagements dans l'usage. Les animaux ne peuvent être excommuniés ; on peut seulement les exorciser ou adjurer dans les termes et suivant les cérémonies prescrites. Il n'y a que deux manières convenables d'adjurer et exorciser les animaux : 1° en s'adressant à Dieu, le suppliant de faire cesser le mal ; 2° en s'adressant au démon, lui commandant de la part de Dieu, et en vertu de la puissance qu'il a donnée à son Eglise, de quitter le corps des animaux, ou les lieux dont il abuse pour nuire aux hommes.

La fonction des exorcismes était autrefois attachée à l'ordre de l'exorciste, mais aujourd'hui les prêtres seuls l'exercent, encore n'est-ce que par une commission particulière de l'évêque. Comme il se commet quelquefois des impostures sous prétexte de possession, il est nécessaire d'examiner les cas avec beaucoup de prudence.

Parmi les exorcismes dont l'Église catholique fait usage, il y en a d'*ordinaires*, comme ceux que l'on fait avant d'administrer le baptême et dans la bénédiction de l'eau ; et d'*extraordinaires* dont on use pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles, etc, etc.

Il est certain, dit Bergier, (1) que dans l'origine, les exorcismes du baptême furent institués pour les adultes qui avaient vécu dans le paganisme, qui avaient été souillés par des consécérations, des invocations, des sacrifices offerts aux démons. On les conserva néanmoins pour les enfants, parce que ce rite était un témoignage de la croyance au péché originel, et parce qu'il avait pour objet non seulement de chasser le démon, mais de lui ôter tout pouvoir sur les baptisés. C'est pour cela qu'on les fait encore sur les enfants qui ont été ondoyés ou baptisés sans les cérémonies dans un cas de nécessité. C'est d'ailleurs une leçon qui apprend aux chrétiens qu'ils doivent avoir horreur de tout commerce, de tout pacte direct ou indirect avec le démon, qu'ils ne doivent donner aucune confiance aux impostures et aux vaines promesses des prétendus sorciers, devins ou magiciens ; et cette précaution n'a été que trop nécessaire dans tous les temps.

Pour les mêmes raisons, on bénit par des prières et des exorcismes, les eaux du baptême, et cet usage est très ancien. Tertullien (2), dit que ces eaux sont sanctifiées par l'invocation de Dieu. S. Cyprien (3), veut que l'eau soit purifiée et sanctifiée par le prêtre. S. Ambroise et S. Augustin parlent des exorcismes, de l'invocation du Saint-Esprit, du signe de la croix, en traitant du baptême, S. Basile regarde ces rites comme une tradition apostolique (4). S. Cyrille de Jérusalem et S. Grégoire de Nysse en relèvent l'efficacité et la vertu.

S. Justin (Apol. 2. n. 62), parlant du baptême, dit que, pour le contrefaire d'avance, les démons ont suggéré à leurs adorateurs les aspersiones et les lustrations d'eau avant d'entrer dans

(1) Dictionnaire de théologie.

(2) lib. de Baptismo, c. 4.—(3) Epistola 70.—(4) lib. de Spiritu Sancto, c. 27.

les temples. Il attribue aux instigations du démon la haine que les païens avaient pour les chrétiens, les calomnies qu'ils forgeaient contre eux, la cruauté des persécuteurs, etc. Tertullien (de Anima, ch. 57), dit qu'il n'y a presque aucun homme qui ne soit obsédé par un démon, mais que, par les exorcismes, toutes ses fraudes sont découvertes. Au livre de Bapt., c. 4, il dit que par l'invocation de Dieu le Saint-Esprit descend dans les eaux, les sanctifie et leur donne la vertu de sanctifier ; il ajoute, au ch. IX, que les nations sont sauvées par l'eau, et laisse étouffer dans l'eau le démon leur ancien dominateur. Aucun des Pères du troisième siècle a-t-il dit quelque chose de plus fort pour faire établir les exorcismes ? Mais ceux dont nous parlons se fondent sur l'Écriture Sainte et non sur la philosophie de Platon.

Il est ridicule, disent nos adversaires, d'exorciser l'eau et le sel que l'on y mêle, comme si le démon en était en possession, et comme si ces êtres inanimés entendaient les paroles qu'on leur adresse. Cela peut paraître ridicule, quand on ignore ce que pensaient les païens. Ils préposaient des esprits ou des démons à tous les corps ; ils prétendaient que toutes les choses usuelles étaient des dons et des bienfaits de ces intelligences imaginaires ; ils croyaient être en société avec elles par l'usage qu'ils faisaient de leurs dons : c'est ce que Celse soutient de toutes ses forces dans son ouvrage contre le christianisme. Les exorcismes sont une profession de foi du contraire.

Il est un exorcisme particulier, dont peu de nos lecteurs ont sans doute entendu parler, et qu'ils seront heureux de connaître. nous en sommes sûr.

Sa Sainteté, Léon XIII, a accordé, en 1890, à tous les Evêques et à tous les prêtres qui réciteront l'exorcisme ci-dessous, contre Satan et contre tous les mauvais anges, une indulgence de trois cent jours, une fois le jour et une indulgence plénière une fois le mois à ceux qui l'auront récité tous les jours, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. (Ex audientia Sanctissimi. die 18 maii 1890).

Cet exorcisme contient la prière à l'Archange S. Michel, que Léon XIII enrichit d'indulgence le 25 Septembre 1888 et qu'il fit distribuer à tous les fidèles présents dans la Basilique de Saint Pierre le 30 Septembre 1888 ; c'était après la messe célé-

brée par Sa Sainteté, à l'occasion des prières solennelles qu'Elle avait prescrites dans l'Eglise entière pour les fidèles trépassés.

Voici maintenant le texte authentique de cet exorcisme.

**Exorcismus in satanam et angelos apostaticos jussu**

**Leonis XIII P. M. editus.**

In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Ps. LXVII.

*Excurret Deus et dissipentur inimici ejus: et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.*

*Sicut deficit fumus, deficiant; sicut fluit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.*

Ps. XXXIV.

*Judica, Domine, nocentes me; expugna impugnantes me.*

*Confundantur et revereantur querentes animam meam.*

*Avertantur retrorsum, et confundantur cogitantes mihi mala.*

*Fiat tamquam pulvis ante faciem venti: et Angelus Domini coarctans eos.*

*Fiat via illorum tenebrae, et lubricum: et Angelus Domini persequens eos.*

*Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui: supervacue exprobraverunt animam meam.*

*Veniat illi laqueus quem ignorat; et captio quam abscondit apprehendat eum: et in laqueum cadat in ipsum.*

*Anima autem mea exultabit in Domino: et delectabitur super salutari suo.*

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

**AD S. MICHAELEM ARCHANGELUM**

PRECATIO.

Princeps gloriosissime cœlestis militiæ, sancte Michaël Archangele, defende nos in prælio et *colluctatione*, quæ nobis est *adversus principes et potestates, adversus mundi rectores*

*tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cælestibus* (Ephes. VI). Veni in auxilium hominum; quos *Deus creavit inexterminalibiles, et ad imaginem similitudinis suæ fecit, et a tyrannide diaboli emit pretio magno* (Sap. II; I Cor. VI). Præliare hodie cum beatorum Angelorum exercitu prælia Domini sicut pugnasti olim contra ducem superbiæ luciferum, et angelos ejus apostaticos *et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in celo*. Sed *projectus est draco ille magnus, serpens antiquus qui vocatur diabolus et satanas, qui seducit universum orbem; et projectus est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt* (Apoc. XII). En antiquus inimicus et homicida vehementer erectus est. Transfiguratus in angelum lucis, cum tota malignorum spirituum caterva late circuit et invadit terram, ut in ea deleat nomen Dei et Christi ejus, animasque ad æternæ gloriæ coronam destinatas furetur, mactet ac perdat in sempiternum interitum. Virus nequitiæ suæ, tanquam flumen immundissimum, draco maleficus transfundit in homines depravatos mente et corruptos corde; spiritum mendacii, impietatis et blasphemiarum: halitumque mortiferum luxuriæ, vitiorum omnium et iniquitatum. Ecclesiam, Agni immaculati sponsam, vaferrimi hostes repleverunt amaritudinibus, inebriarunt absinthio: ad omnia desiderabilia ejus impias miserunt manus. Ubi sedes beatissimi Petri et Cathedra veritatis ad lucem gentium constituta est, ibi thronum posuerunt abominationis impietatis suæ; ut percusso Pastore, et gregem disperdere valeant. — Adesto itaque, Dux invictissime, populo Dei contra irrumpentes spirituales nequitiæ, et fac victoriam. Te custodem et patronum sancta veneratur Ecclesia; te gloriatur defensore adversus terrestrium et infernorum nefarias potestates; tibi tradidit Dominus animas redemptorum in superna felicitate locandas. Deprecare Deum pacis, ut conterat satanam sub pedibus nostris, ne ultra valeat captivos tenere homines, et Ecclesiæ nocere. Offer nostras preces in conspectu Altissimi, ut cito anticipent nos misericordiæ Domini, et apprehendas draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et satanas, ac ligatum mittas in abyssum, *ut non seducat amplius gentes*. (Apoc. XX).

Hinc tuo confisi præsidio ac tutela, sacri ministerii nostri auctoritate, ad infestationes diabolicæ fraudis repellendas in nomine Jesu Christi Dei et Domini nostri fidentes et securi aggredimur.

- v. Ecce Crucem Domini, fug te partes adversæ  
 R. Vicit Leo de tribu Juda, rex David.  
 v. Fiat misericordia tua, Domine, super nos.  
 R. Quemadmodum speravimus in te.  
 v. Domine, exaudi orationem meam.  
 R. Et clamor meus ad te veniat.  
 v. Dominus vobiscum.  
 R. Et cum spiritu tuo.

## OREMUS

Deus, et Pater Domini nostri Jesu Christi, invocamus nomen sanctum tuum, et clementiam tuam supplices exposcimus ut, per intercessionem immaculatæ semper virginis Dei genitricis Mariæ, beati Michaëlis Archangeli, beati Joseph ejusdem beatæ Virginis Sponsi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli et omnium Sanctorum, adversus satanam, omnesque alios immundos spiritus, qui ad nocendum humano generi animasque perdendas pervagantur in mundo, nobis auxilium præstare digneris. Per eundem Christum Dominum Nostrum. Amen.

## EXORCISMUS

Exorcizamus te, omnis immunde spiritus, omnis satanica potestas, omnis incursio infernalis adversarii, omnis legio, omnis congregatio et secta diabolica, in nomine et virtute Domini Nostri Jesu † Christi, eradicere et effugare a Dei Ecclesia, ab animabus ad imaginem Dei conditis ac pretioso divini Agni sanguine redemptis †. Non ultra audeas, serpens callidissime, decipere humanum, genus, Dei Ecclesiam persequi, ac Dei electos excutere et cribrare sicut triticum †. Imperat tibi Deus altissimus †, cui in magna tua superbia te similem haberi adhuc præsumis; *qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire* (I Tim. II). Imperat tibi Deus Pater †, imperat tibi Deus Filius †; imperat tibi Deus Spiritus Sanctus †, imperat tibi majestas Christi, æternum Dei Verbum, caro factum †, qui pro salute generis nostri tua invidia perditum, *humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem* (Phil. II); qui Ecclesiam suam ædificavit supra firmam petram, et portas inferi adversus eam nunquam esse prævalituras edixit, cum ea ipse permansurus *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (Matth. XXVIII, 20). Imperat tibi sacramentum Crucis †, omniumque christianæ fidei Mysteriorum virtus †. Imperat

tibi excelsa Dei Genitrix Virgo Maria †, quæ superbissimum caput tuum a primo † instanti immaculatæ suæ conceptionis in sua humilitate contrivit. Imperat tibi fides sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et ceterorum Apostolorum †. Imperat tibi Martyrum sanguis, ac pia Sanctorum et Sanctorum omnium intercessio.

Ergo, draco maledicte et omnis legio diabolica, adjuramus te per Deum † vivum, per Deum † verum, per Deum † sanctum, per Deum qui sic... *dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam* (Jo. III): cessa decipere humanas creaturas, eisque æternæ perditionis venenum propinare: desine Ecclesiæ nocere, et ejus libertati laqueos injicere. Vade, satana, inventor et magister omnis fallaciæ, hostis humanæ salutis. Da locum Christo, in quo nihil invenisti de operibus tuis; da locum Ecclesiæ uni, sanctæ, catholicæ, et Apostolicæ, quam Christus ipse acquisivit sanguine suo! Humiliare sub potenti manu Dei; contremisce et effuge, invocato a nobis sancto et terribili nomine Jesu, quem inferi tremunt, cui Virtutes cœlorum et Potestates et Dominationes subjectæ sunt; quem Cherubim et Seraphim indefessis vocibus laudant, dicentes: sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth.

v. Domine, exaudi orationem meam.

r. Et clamor meus ad te veniat.

v. Dominus vobiscum.

r. Et cum spiritu tuo.

#### OREMUS.

Deus cœli, Deus terræ, Deus Angelorum, Deus Archangelorum, Deus Patriarcharum, Deus Prophetarum, Deus Apostolorum, Deus Martyrum, Deus Confessorum, Deus Virginum, Deus qui potestatem habes donare vitam post mortem, requiem post laborem: quia non est Deus præter te, nec esse potest nisi tu creator omnium visibilium et invisibilium, cujus regni non erit finis: humiliter majestati gloriæ tuæ supplicamus, ut ab omni infernalium spirituum potestate, laqueo, deceptione et nequitia nos potenter liberare, et incolumes custodire digneris. Per Christum Dominum Nostrum. Amen.

*Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.*

*Ut Ecclesiam tuam secunda tibi facias libertate servire; Te rogamus, audi nos.*

*Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris ; Te rogamus audi nos.*

(Et aspergatur locus aqua benedicta) (1).

Ex audientia Sanctissimi.

Die 18 Maii 1890

Sanctissimus D. N. LEO divina providentia PP. XIII, omnibus Reverendissimis Episcopis, nec non Sacerdotibus ab Ordinariis suis legitime ad id auctoritatem habentibus, qui exorcismum supra expressum devote semel in die recitaverint, partialem tercentum dierum indulgentiam singulis diebus lucranda : iisdem vero per totum mensem id peragentibus, confessis, ac sacra Eucharistia reffectis, plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam semel in mense, die eorum arbitrio designanda, pariter lucranda impertitus est : quam etiam animabus Christifidelium in purgatorio detentis applicari posse declaravit. Praesentibus in perpetuum valituris.

(Signat.) † D. ARCHIEPISCOPUS TYRENSIS

*S. C. de Propaganda Fide Secretarius.*

*Imprimatur*

† L. N., Archiep., CYRENEN.

(*Administ.*)

Quebecen. Februar. 1898.

### Consultations

L'évêque a-t-il besoin d'un indult pour ordonner de réciter en langue vulgaire les prières que l'on est tenu de réciter à la suite de la messe ?

R. Nous ne doutons aucunement que l'évêque puisse sans indult ordonner de réciter en langue vulgaire les prières prescrites par le S. Pontife. D'abord, le décret du 20 août 1884 ordonne de les réciter *alternatim cum populo*. Or, la coutume de nos pays porte que les prières récitées de cette manière soient dites en langue vulgaire. L'évêque ne peut donc guère faire observer la loi sans prescrire la récitation en langue vulgaire.

Ensuite, la récitation de prières en langue vulgaire, après la messe, même *coram SS. Sacramento exposito*, a été permise

(1) Des copies de cet Exorcisme sont en vente chez l'auteur et au Secrétariat de l'Archevêché.

Prix : 5 cents l'exemplaire.

par la S. Congrégation le 27 février 1882, or, on doit bien remarquer que l'évêque qui a posé la question, dit dans sa supplique qu'il fait cette demande, afin d'avoir, dans la dévotion extérieure, l'uniformité et la parfaite harmonie avec les lois liturgiques.

Enfin, pour ce qui est des indulgences attachées à ces prières, elles peuvent être gagnées par les fidèles, quocumque idiomate recitentur, pourvu que la traduction soit déclarée fidèle par la S. Congrégation des Indulgences, ou par un des Ordinaires de l'endroit, ubi vulgaris est lingua. C'est ce qui a été déclaré par le décret général du 29 décembre 1864. (Decreta authent. n. 4. 15).

— Le prêtre peut-il, sans la permission de l'évêque, à la fin d'une messe basse ou chantée, réciter d'autres prières que celles prescrites par Léon XIII :

R Des prières non prescrites par l'autorité ecclésiastique ne peuvent être récitées après la messe par le prêtre encore revêtu des ornements sacrés (1).

---

## BRAVE CŒUR

### Un anniversaire à Lourdes.

Le fait que je viens narrer s'est passé naguère dans la bonne ville du midi que j'habite.

Elle possède un gracieux sanctuaire, dédié à une Madone plus gracieuse encore, Notre-Dame de Lourdes, Celle qui daigna prodiguer ses divins sourires à Bernadette, la bergerette des Pyrénées.

C'était un dimanche. L'office du soir se terminait à peine dans la chapelle, desservie par les Révérends Pères de l'Immaculée Conception.

Qui ne les connaît, ces excellents missionnaires à qui la Très Sainte Vierge a confié la garde sacrée de sa Grotte de Massabielle ! . . . Qui ne l'a visitée, cette Grotte bénie, où les grâces spirituelles et temporelles ne cessent de couler plus abondantes que les eaux mêmes de la fontaine aux miracles ! . . .

Donc, ce dimanche-là, tandis que l'atmosphère tiède du pieux édifice était tout embaumée de prières et d'encens, à la lueur flottante des cierges succédait une sorte de pénombre frémissante de mystère.

Agenouillé près de l'autel depuis le *moriendo* final du dernier

---

(1) N. R. théologique.

cantique, un bon Père en oraison semblait écouter, dans une céleste envolée de son âme, une reprise idéale improvisée par les anges sur leurs cithares d'or.

Déjà l'oratoire est à peu près désert. Par la grande porte ouverte à deux battants, la foule vient de sortir, un peu trop bruyamment peut-être. . . . C'est une foule méridionale.

Mais qu'importe au bon Père ? . . . rien ne saurait le distraire de sa prière extatique, pas même le pas lourd d'un soldat, qui, traversant la chapelle dans toute sa longueur, s'avance résolument jusqu'au pied du saint autel :

— "Monsieur le curé, murmure-t-il à voix basse, Monsieur le curé. . . ."

Pas de réponse.

— "Pardon, Monsieur le curé, hasarde-t-il plus fort."

Le bon Père n'entend pas davantage.

Alors le soldat de joindre le geste à la parole. Frappant sur l'épaule du missionnaire :

— "Veillez m'écouter, Monsieur le curé; je viens. . . ."

— Ah ! fort bien, mon ami. . . . Passons à la sacristie. . . . Suivez-moi. . . ."

Le soldat marche derrière le prêtre, sous les regards émus des anges du sanctuaire. L'uniforme frôlant la soutane : c'est là toujours un coup d'œil charmant de pittoresque, même pour les habitants des cieux.

— "Vous voulez vous confesser ?"

— Mais, non, Monsieur le curé, je viens pour vous prier de me donner la communion.

— La communion, mon ami ! . . . la sainte communion à 5 heures du soir ! . . . Mais vous n'y pensez pas. . . .

— Si j'y pense ! si j'y pense ! . . . je n'ai que ça en tête depuis que je me suis confessé hier.

— Mais vous n'ignorez point que, pour communier, il faut être à jeun depuis minuit, c'est-à-dire n'avoir ni bu ni mangé quoi que ce soit.

— C'est précisément mon histoire, Monsieur le curé. Retenu à la caserne jusqu'à présent, je n'ai pu venir dans la matinée, et je me suis dit comme ça : "Michel, tu es ici pour obéir : obéir à tes chefs, c'est obéir à Dieu. Tu remplis ton devoir en restant au quartier. . . . Eh ben ! ce que tu ne peux pas faire à l'église ce matin, tu iras le faire ce soir."

— Parfaitement, mon ami. Mais n'avoir rien pris de toute la journée, et cela par un labeur des plus rudes. . . .

— Oh ! pour ça Monsieur le curé, à certains moments, j'en conviens, c'était dur, atrocement dur. . . . mais pour le bonheur de communier. . . . ”

Deux grosses larmes tremblent aux cils du missionnaire.

“ Et puis, voyez-vous, je l'avais promis à ma mère. Mon père est mort à pareil jour.

— Brave cœur ! s'écrie le prêtre, en pressant fortement dans les siennes la main du soldat. . . . ”

Michel communia donc à 5 heures du soir ; et sa communion fut suivie d'une fervente action de grâces.

Introduit ensuite au réfectoire, pendant qu'il se réconfortait largement, le Père lia plus ample connaissance avec lui.

On parla du pays, du père défunt, de la mère surtout.

On se quitta, tout en se promettant de se revoir bientôt, de se revoir souvent.

On a tenu parole.

Gentils lecteurs, mes amis, dans l'attente de votre Première Communion, faites jeûner votre âme de toutes fautes, même des plus légères. . . . Et chacun de vous méritera, comme Michel, d'être à bon droit appelé : “ Brave cœur. ”

HORTENSE BARREAU.

Cette intéressante communication nous a été adressée par l'auteur, qui est une lectrice de la Semaine religieuse de Québec.

Nous profitons de l'occasion pour informer nos lecteurs que Mlle Barreau est aussi l'auteur de trois ouvrages pour les enfants, dont les deux premiers sont parvenus en peu de temps, à la troisième édition.

Le premier a pour titre : “ Poésies enfantines, ” in—18. Prix : 1.50 franc ; le second : “ Dialogues enfantins volume ” in—18. illustré, prix : 1. 75 franc ; le troisième : “ Amusons-nous bien, ” in— 18, prix : 1.75 franc.

Ces volumes sont en dépôt chez Pruneau et Kirouac, libraires, Québec.

### Un monument au grand Bossuet

Les lecteurs de la “ Semaine Religieuse ” seront sans doute heureux de prendre connaissance des deux lettres suivantes. Dans la première, S. E. le Cardinal Perraud, évêque d'Autun,

demande à NN. les Archevêques de Québec et de Montréal de concourir à l'érection d'un monument pour honorer la mémoire du grand orateur chrétien. La seconde lettre contient la réponse de LL. GG. à l'invitation de S. E. le Cardinal Perraud.

Autun, 1er juin 1898.

Monseigneur,

Au moment où je me disposais à vous remercier de l'envoi de votre Lettre Pastorale de prise de possession et à vous offrir mes meilleurs vœux, j'ai été chargé d'une mission dont je viens m'acquitter.

Pendant un court séjour que je viens de faire à Paris, Mgr Emm. de Briey, Évêque de Meaux, m'a demandé d'accepter la présidence d'un Comité qui se forme en vue d'ériger dans la Cathédrale de Meaux un monument funèbre à Bossuet.

Ce projet a été communiqué au S. Père qui a daigné lui donner son entière approbation.

Aux vingt-cinq personnages, ecclésiastiques et laïques, composant déjà le Comité, on a eu la pensée et le désir d'adjoindre des représentants de notre vieille France du Canada.

C'est à ce titre, Monseigneur, que je viens, de la part de Mgr l'Évêque de Meaux et du Comité, vous prier de nous autoriser à joindre votre nom à celui des personnes qui nous ont promis leur concours pour mener à bonne fin cette entreprise à la fois nationale et religieuse.

Je suis chargé d'adresser la même requête à Mgr l'Archevêque de Montréal.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer le respectueux hommage de mes sentiments très-dévoués en N. S.

† Adolphe Louis Albert

Cardinal Perraud.

Évêque d'Autun.

Québec — Montréal, le 8 juillet 1898.

A Son Eminence le Cardinal Perraud,

Évêque d'Autun, France.

Eminentissime Seigneur,

La pensée que l'on a eue d'adjoindre des représentants du Canada aux personnages distingués qui font déjà partie du comité formé en vue d'ériger, dans la cathédrale de Meaux, un monument à Bossuet, est une pensée bien honorable pour nous.

Et nous acceptons, Eminence, cette proposition avec une vive et reconnaissante satisfaction. L'homme de vertu et de prudence, l'orateur sans rival et sans modèle, l'écrivain puissant, l'évêque selon le cœur de Dieu qui fut Bossuet, toutes ces qualités de l'éminent prélat qui a dominé votre beau siècle, sont bien connues dans le Canada français.

Nous prions Votre Eminence de bien vouloir agréer dès aujourd'hui la lettre de change ci-jointe comme une faible expression de notre admiration pour le grand évêque dont la France, notre chère et jamais oubliée mère-patrie, se propose si heureusement d'honorer la mémoire dans l'église même où il s'est fait gloire de rompre aux humbles le pain de la doctrine évangélique.

Veillez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage du profond respect avec lequel nous sommes,

de Votre Eminence,

les très humbles et très dévoués serviteurs,

† L. N. arch. de Québec.

† Paul, arch. de Montréal.

---

### LA PORTIONCULE

ou

### GRAND PARDON D'ASSISE

PAR

Le R. P. Frédéric de Ghyvelde, O. F. M.

Publiée avec l'approbation de M<sup>sr</sup> l'Archevêque de Québec.

Se vend au profit de la nouvelle église du Très Saint Sacrement à Québec.

Prix = 5 cts l'exemplaire ; 50 cts la douzaine ; \$4.00 le cent ; \$35.00 le mille. Port en sus.

S'adresser aux *Sœurs Franciscaines, 180, Grande Allée, Québec*, ou au *Rvd M. L.-H Pâquet, à l'Archevêché, Québec*.

---

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Quarante-Heures, le 24, à St-Onésime ; le 26, à St-Sébastien ; le 27, à St-Pamphile, le 28 ; à St-Bernardin, le 30.

---

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Fortoul.